

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-002615 / 66530400
Dornier SA, 2400 Le Locle
Atelier CNC
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002600 / 52195591
BACHEM AG, 1895 Vionnaz
Bâtiment 1: Ligne de production / installation 119
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.11.2014–31.10.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-002621 / 80990087
atokalpa, succursale de Alle de SFF Composants Horlogers S.A., 2942 Alle
Production, département usinage ancre-échappement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 F
01.10.2014–31.07.2015 (Nouveau permis)
- 14-002662 / 62216131
Manufacture des Montres Rolex S.A., 2504 Biel/Bienne
Ebauches section technique: pont 31xx-2
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-002518 / 50110679
Groupe Mutuel, 1920 Martigny
Dpt IT: travaux de maintenance, mise à jour, installation nouvelle application ou équipements IT
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
18 H, 2 F
01.09.2014–31.08.2017 (Nouveau permis)

- 13-002671 / 55393802
Villars Maître Chocolatier SA, 1700 Fribourg
Production chocolaterie et service technique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H, 12 F
01.02.2014–31.01.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000172 / 61437187
Centre d'Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
Impression de quotidien, secteurs: bobines, tab 1, encrage, placards, CTP
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-002541 / 61753788
DIMAG ENERGIE SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur les installations (groupe de secours) de leurs clients (cantons de VD, GE, VS, FR et NE)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
01.09.2014–31.08.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-000366 / 62258440
B. Braun Medical S.A., 1023 Crissier
Ligne Perfusion Flacons (zone conditionnement)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
8 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 14-000367 / 62258440
B. Braun Medical S.A., 1023 Crissier
Secteurs: Ligne Perfusion Poches (PP), Mobilestock et Ligne Perfusion Flacons (zone remplissage-stérilisation), Ligne Nutrition, Ligne Irrigation, Ligne EBMC, Grand Volume (IGV) et Service Stock.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
100 H, 48 F
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

11 novembre 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail